



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0485**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Travaux d'entretien sur les équipements et maintenance des installations de chauffage et de climatisation - Autorisation de signer un avenant

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008**Décision n° B-2008-0485**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Travaux d'entretien sur les équipements et maintenance des installations de chauffage et de climatisation - Autorisation de signer un avenant**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2006-4032 en date du 27 février 2006, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux d'entretien sur les équipements et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache à Lyon 2°.

Le marché n° 060289 G a été notifié le 13 mars 2006 à l'entreprise Seitha pour un montant minimum de 70 000 € HT et maximum de 210 000 € HT.

En raison de la fin de publication de l'indice de production chaudronnerie, génie climatique et plastique armé (CHAU), ancien identifiant Insee n° 085010800 - production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - nomenclature CPF - identifiant : 085010800 sur le site <http://www.indices.insee.fr/bsweb/servlet/bsweb>, il est nécessaire d'établir un avenant à ce marché.

Cet avenant a pour objet de modifier la formule de calcul prévue au marché en vue de prendre en compte la disparition de cet indice CHAU prévu dans le cadre contractuel initial.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 060289 G conclu avec l'entreprise Seitha pour travaux d'entretien sur les équipements et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache à Lyon 2°.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.